

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le douze mai deux mil vingt-cinq à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 mai 2025

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 13 - Quorum : 7 - Votants : 15 – Absentes : 2 – Procurations : 2

Présents : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOUR Régis, ~~Mme POUPIN Anne-Marie~~, Mme ROY Laëtitia, Mme BIZERAY Martine, M. BOIDRON Mickaël, Mme SEVERINI Françoise, Mme NIVEAU Nicole, M MALJEAN Quentin, ~~Mme HAIE Marie-Andrée~~, Mme CHEVALLEREAU Marina, Mr PICHON Laurent, Mr MORIN Pierre.

Absentes: Mme Marie-Andrée HAIE : Procuration à M Régis DUSSUTOUR ; Mme Anne-Marie POUPIN : Procuration à Mme Françoise SEVERINI

Secrétaire de séance : Mme Maryse BARIGAULT

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

- ⇒ Réhabilitation des deux maisons d'école :
 - Choix des entreprises
 - Mission coordination sécurité et protection de la santé
- ⇒ Redevance pour occupation du domaine public : Gérédis
- ⇒ Association CLAP : Demande de subvention exceptionnelle
- ⇒ Informations et questions diverses

~~~~~

**DCM 2025-39**

**RÉHABILITATION DES DEUX MAISONS D'ÉCOLE**  
**CHOIX DES ENTREPRISES**

Mme le Maire de la commune de Louin rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 27 mars 2025 pour le marché en procédure adaptée « Réhabilitation des deux maisons d'école » Les offres ont été déposées sur une plateforme sous forme dématérialisée. Elles ont été réceptionnées jusqu'au 28 avril 2025 à 12 h 00.

L'ouverture des plis a eu lieu le même jour, puis les offres ont été transmises au Cabinet de maîtrise d'œuvre YAC INGENIERIE afin d'en effectuer l'analyse.

Il s'agit d'un marché à lots séparés, avec possibilité de présenter une offre pour 1 ou plusieurs lots.

La consultation comprenait 5 lots :

- Lot 1 : COUVERTURE TUILE - ZINGUERIE
- Lot 2 : PLÂTRERIE CLOISONS ISOLATION
- Lot 3 : PEINTURE – NETTOYAGE DES FAÇADES
- Lot 4 : PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 5 : ELECTRICITÉ

Vu le Code des Marchés publics,  
Après présentation du rapport d'analyse des offres établi par YAC INGENIERIE, Mme le maire propose de retenir les entreprises suivantes (selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité) :

| <u>Lots</u> | <u>Désignation du Lot</u>           | <u>Nom de l'Entreprise</u>   | <u>Montant HT</u> |
|-------------|-------------------------------------|------------------------------|-------------------|
| 1           | Couverture tuile - Zinguerie        | FRAFIL<br>CONSTRUCTION       | 36 613.03         |
| 2           | Plâtrerie – Cloisons - Isolation    | LAMARCHE                     | 29 832.00         |
| 3           | Peinture – Nettoyage des façades    | STE POITEVINE DE<br>PEINTURE | 22 098.39         |
| 4           | Plomberie – Chauffage - Ventilation | MEUNIER GC                   | 50 805.09         |
| 5           | Electricité                         | MANCEAU                      | 19 126.58         |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

☞ **ACCEPTE** de retenir les entreprises ci-dessus-désignées pour effectuer les travaux de réhabilitation des deux maisons d'école dont le montant toutes entreprises confondues s'élève à la somme de 158 475.09 € HT.

☞ **DONNE POUVOIR** à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

☞ **AUTORISE** Mme le Maire à passer les marchés avec les Entreprises ci-dessus mentionnées et signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Cette dépense sera prélevée sur le budget de 2025 – section d'investissement – article 2132 opération 38 – Inventaires 602 et 603.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 13 Mai 2025*

*Publication le 13 Mai 2025*

**DCM 2025-40    RÉHABILITATION DES DEUX MAISONS D'ÉCOLE :  
MISSION COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA  
SANTE**

Mme le Maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation des deux maisons d'école, l'intervention d'un coordonnateur de sécurité et protection de la santé est indispensable afin de faire respecter les principes généraux de prévention et contrôler l'accès au chantier.

Trois devis ont été sollicités :

ERSO SPS dont le devis s'élève à 1 760.00 € HT.

ACI dont le devis s'élève à 2 310.00 € HT

QUALICONSULT dont le devis d'élève à 1 900.00 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à cette mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** la mission proposée par ERSO SPS pour le prix de 1 760.00 € HT  
**MANDATE** Mme le maire pour signer le devis.

La dépense est prévue en section d'investissement – Article 2132 – opération 38  
Inventaires 602 et 603.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 13 Mai 2025*  
*Publication le 13 Mai 2025*

**DCM 2025-41    REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
GEREDIS**

La collectivité ayant institué la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de transport et de distribution d'électricité (R.O.D.P.), en application du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui définit les modalités en matière tarifaire, le montant de la redevance annuelle à mettre en recouvrement pour 2025 s'établit comme suit :

**Redevance de référence : 153 € X 1.577 (indice actualisé) = 241.28 €**

Après en avoir délibéré et un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal fixe la recette correspondant au produit de la redevance annuelle 2025 pour occupation du domaine public due par Gérédis Deux-Sèvres 79 Niort à **241.28 €**.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 13 Mai 2025*  
*Publication le 13 Mai 2025*

**DCM 2025-42    ASSOCIATION CLAP : DEMANDE DE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE**

Mme le Maire fait lecture du courrier reçu concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'association CLAP (Théâtre). Ce courrier fait référence aux représentations qui ont eu lieu dans la salle des fêtes et qui ont engendrés des frais importants (décor et scène). L'association demande une subvention de 305.00 € représentant la gratuité de la salle des fêtes pour 2025.

Mme le Maire rappelle aux conseillers qu'une subvention de 230.00 € a déjà été accordée pour 2025. Cette subvention de 230 € est accordée à toutes les associations communales sur présentation de leur bilan).

En conséquence, le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas accorder de subvention supplémentaire.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 13 Mai 2025*  
*Publication le 13 Mai 2025*

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Démission d'un conseiller municipal : Mr Quentin MALJEAN fait part de sa démission à compter du 13 mai en raison de son admission au sein de l'armée de l'air en qualité de sous-officier.

Le panneau « LOUIN » a disparu Rue du moulin à vent.

Travaux SEVT à La Ronde achevés.

**Le secrétaire de séance**  
**Mme Maryse BARIGAULT**

**Mme le Maire**  
**Mme Monique NOLOT**

### **Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

| N° de la délibération | Objet                                                                                                                           | Classement matière                            |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| DCM 2025-39           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Réhabilitation des deux maisons d'école : Choix des entreprises                                   | 1-1 Marchés publics                           |
| DCM 2025-40           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Réhabilitation des deux maisons d'école : Mission coordination sécurité et protection de la santé |                                               |
| DCM 2025-41           | <b>DOMAINE ET PATRIMOINE :</b><br>Redevance pour occupation du domaine public : Gérédis                                         | 3-5 Autres actes de gestion du domaine public |
| DCM 2025-42           | <b>FINANCES LOCALES :</b><br>Association CLAP : Demande de subvention exceptionnelle                                            | 7-5 Subventions                               |